

VOIRIE 2009

Levée des ordures ménagères

Ce service est assuré par l'Entreprise TRANSVOIRIE SA (☎ 022 306 15 15) et effectué les **mardi et vendredi, matin**.

Modifications levée des déchets ménagers pour 2009 :

- **Samedi 11 avril**, au lieu de vendredi Saint 10 avril
- **Samedi 26 décembre**, au lieu de vendredi 25 décembre.

Les ordures doivent être déposées, au plus tôt dans la soirée du jour précédent, dans des sacs en plastique ou dans des conteneurs normalisés. **Les cartons doivent être déchirés avant d'être mis dans les conteneurs.**

Ferraille et résidus ménagers encombrants

L'enlèvement de la ferraille et des résidus ménagers encombrants (tels que meubles, cuisinières, frigos et congélateurs, cycles, etc.) est effectué tous les deux mois, selon le calendrier de levée suivant :

jeudi 26 février	jeudi 27 août
jeudi 30 avril	jeudi 29 octobre
jeudi 25 juin	jeudi 31 décembre

Ces objets doivent impérativement être déposés avant 7 heures du matin aux emplacements habituels. **Les matériaux de démolition, les ordinateurs, les accessoires de voiture et les déchets de jardin ne sont pas levés.**

Pour les matières spéciales, nous vous rappelons l'existence des **CENTRES DE RECUPERATION COMMUNAUX**. Il sont ouverts tous les jours de 7h à 20h, le dimanche de 10h à 20h. Y sont autorisés les dépôts suivants :

- Verre
- Papier
- Aluminium
- Boîtes de conserve
- Piles
- PET
- Déchets de jardins (taille de haies, gazon, feuilles mortes) *
- Déchets organiques*
- Capsules Nespresso*
- Huiles de friture*

Une recommandation ! Les cornets, les sacs qui ont servi au transport de ces matières ne doivent pas être jetés avec ces dernières, mais dans les conteneurs marqués "déchets" placés dans la même enceinte. Ce centre est réservé aux habitants de la commune et qu'il ne peut recevoir, en aucun cas, de déchets professionnels.

* uniquement au centre de récupération de la Moutonnerie (vers route des Brolliets).

COLLECTE DE TEXTILES

La Mairie offre une **collecte permanente de textiles et de chaussures**, qui doivent être déposés (dans des sacs) dans les deux conteneurs placés à cet effet au carrefour des rues de Frémis et de Graman, **proche du chemin d'accès à l'école.**